



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE LA MANCHE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA MANCHE

DECEMBRE 2016

NUMERO SPECIAL N° 102

ISSN 0996 - 7494

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :**

<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique : Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

SERVICE DES RESSOURCES ET DE LA MODERNISATION	2
<i>Arrêté n° 2016-092 du 8 décembre 2016 portant composition du comité technique de service déconcentré de la préfecture de la Manche</i>	2
2EME DIRECTION - COLLECTIVITES TERRITORIALES, AFFAIRES FINANCIERES ET JURIDIQUES	2
<i>Arrêté n° 16-132-VL du 9 décembre 2016 portant retrait de l'arrêté préfectoral n° 16-087-VL du 30 août 2016 autorisant le transfert de la totalité des compétences exercées par le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de St-Sauveur le Vicomte au syndicat départemental d'eau de la Manche (SDeau 50) et constatant la dissolution du SIAEP de ST-SAUVEUR LE VICOMTE</i>	2
3EME DIRECTION - ACTION ECONOMIQUE ET COORDINATION DEPARTEMENTALE	2
<i>Arrêté n° 16-166 du 8 décembre 2016 portant désignation du sous-préfet chargé d'assurer la suppléance du sous-préfet de Coutances du 26 décembre 2016 au 1er janvier 2017 inclus</i>	2
<i>Arrêté n° 16-164 du 12 décembre 2016 portant désignation du sous-préfet chargé d'assurer la suppléance de la secrétaire générale de la préfecture du 29 décembre 2016 au 8 janvier 2017 inclus</i>	3
<i>Arrêté n° 16-165 du 12 décembre 2016 portant désignation du sous-préfet chargé d'assurer la suppléance du sous-préfet de Cherbourg du 21 au 27 décembre 2016 inclus</i>	3
DIVERS	3
PREFECTURE DE ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE OUEST	3
<i>Arrêté n° 16-189 du 22 novembre 2016 portant approbation du référentiel zonal d'emploi d'un point de regroupement des victimes en cas d'événement nucléaire, radiologique, biologique, chimique et par explosifs</i>	3
<i>Arrêté n° 16-188 du 2 décembre 2016 portant approbation de l'ordre zonal d'opération permanent – coordination des moyens des services d'incendie et de secours en réponse post-attentat ou accident technologique de la zone de défense et de sécurité Ouest</i>	3

SERVICE DES RESSOURCES ET DE LA MODERNISATION

Arrêté n° 2016-092 du 8 décembre 2016 portant composition du comité technique de service déconcentré de la préfecture de la Manche

Considérant que Mme Sophie BEAUFRÈRE a fait savoir le 1er décembre 2016 qu'elle renonçait à son mandat de représentante du personnel au comité technique de la préfecture de la Manche ;

Considérant que Mme Rachel POUTAS, inscrite sur la liste du syndicat FO, a fait savoir qu'elle ne souhaitait pas siéger au comité technique de la préfecture de la Manche ;

Considérant que Mme Maryvonne NAVARRE, inscrite sur la liste du syndicat FO ne remplit plus les conditions exigées ;

Considérant que la section FO a désigné Mme Laura DEBOUCHE pour remplacer Mme Sophie BEAUFRÈRE conformément au dernier alinéa de l'article 16-1° du décret n° 2011-184 susvisé ;

Art. 1 : la composition du comité technique de service déconcentré de la préfecture de la Manche est fixée comme suit :

I. Représentants de l'administration :

- le préfet, président

- la secrétaire générale de la préfecture.

II. Représentants du personnel

1/ représentants le syndicat FSMI-FO :

Membres titulaires : Jean DAIX, Émilie LEFEBVRE, Fabien LE LAYO

Membres suppléants : Ghislaine MARIE, Anna LAUREANA, Laura DEBOUCHE

2/ Représentants le syndicat CFDT INTERCO :

Membre titulaire : Myriam LARSONNEUR

Membre suppléant : Isabelle GUESNON

Art. 2 : Conformément à l'art. 10 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 susvisé, « lors de chaque réunion du comité, le président est assisté en tant que de besoin par le ou les représentants de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par les questions ou projets de textes soumis à l'avis du comité ».

Signé : Pour le préfet, la secrétaire générale : Cécile DINDAR

2EME DIRECTION - COLLECTIVITES TERRITORIALES, AFFAIRES FINANCIERES ET JURIDIQUES

Arrêté n° 16-132-VL du 9 décembre 2016 portant retrait de l'arrêté préfectoral n° 16-087-VL du 30 août 2016 autorisant le transfert de la totalité des compétences exercées par le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de St-Sauveur le Vicomte au syndicat départemental d'eau de la Manche (SDeau 50) et constatant la dissolution du SIAEP de ST-SAUVEUR LE VICOMTE

Art. 1 : L'arrêté préfectoral n° 16-087-VL du 30 août 2016 modifié autorisant le transfert de la totalité des compétences exercées par le SIAEP de Saint-Sauveur le Vicomte au SDeau 50 et constatant la dissolution du SIAEP de Saint-Sauveur le Vicomte au 31 décembre 2016 est retiré.

Art. 2 : Le présent arrêté peut être déféré devant la juridiction administrative (tribunal administratif de Caen) dans le délai de deux mois suivant sa publication.

Signé : Pour le préfet, la secrétaire générale : Cécile DINDAR

3EME DIRECTION - ACTION ECONOMIQUE ET COORDINATION DEPARTEMENTALE

Arrêté n° 16-166 du 8 décembre 2016 portant désignation du sous-préfet chargé d'assurer la suppléance du sous-préfet de Coutances du 26 décembre 2016 au 1er janvier 2017 inclus

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Jacques WITKOWSKI, préfet de la Manche ;

Vu le décret du 20 juillet 2015 nommant M. Edmond AÏCHOUN, sous-préfet de Coutances ;

Vu le décret du 3 juin 2016 nommant M. Hervé DOUTEZ, sous-préfet d'Avranches ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-01 du 1er janvier 2016 donnant délégation de signature à M. Edmond AÏCHOUN, sous-préfet de Coutances ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-138 du 6 juin 2016 donnant délégation de signature à M. Hervé DOUTEZ, sous-préfet d'Avranches ;

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation d'un sous-préfet chargé de la suppléance du sous-préfet de Coutances ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

Art. 1 : M. Hervé DOUZEZ, sous-préfet d'Avranches, est désigné pour assurer la suppléance de M. Edmond AÏCHOUN, sous-préfet de Coutances, du 26 décembre 2016 au 1er janvier 2017 inclus.

Art. 2 : La secrétaire générale de la préfecture, le sous-préfet suppléant et le secrétaire général de la sous-préfecture de Coutances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé : le préfet : Jacques WITKOWSKI



Arrêté n° 16-164 du 12 décembre 2016 portant désignation du sous-préfet chargé d'assurer la suppléance de la secrétaire générale de la préfecture du 29 décembre 2016 au 8 janvier 2017 inclus

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Jacques WITKOWSKI, préfet de la Manche ;

Vu le décret du 30 octobre 2014 portant nomination de Mme Cécile DINDAR, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de la Manche ;

Vu le décret du 31 mars 2016 nommant M. Michel MARQUER, sous-préfet de Cherbourg ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-15 du 1er janvier 2016 donnant délégation de signature à Mme Cécile DINDAR, Secrétaire Générale ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-125 du 28 avril 2016 donnant délégation de signature à M. Michel MARQUER, sous-préfet de Cherbourg ;

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation d'un sous-préfet chargé de la suppléance de la secrétaire générale ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

Art. 1 : M. Michel MARQUER, Sous-Préfet de Cherbourg, est désigné pour assurer la suppléance de Mme la Secrétaire générale du 29 décembre 2016 au 8 janvier 2017 inclus.

Art. 2 : La secrétaire générale de la préfecture et le secrétaire général de la préfecture suppléant sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé : le préfet : Jacques WITKOWSKI



Arrêté n° 16-165 du 12 décembre 2016 portant désignation du sous-préfet chargé d'assurer la suppléance du sous-préfet de Cherbourg du 21 au 27 décembre 2016 inclus

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Jacques WITKOWSKI, préfet de la Manche ;

Vu le décret du 30 octobre 2014 nommant Mme Cécile DINDAR, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de la Manche ;

Vu le décret du 31 mars 2016 nommant M. Michel MARQUER, sous-préfet de Cherbourg ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-15 du 1er janvier 2016 donnant délégation de signature à Mme Cécile DINDAR, Secrétaire Générale ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-125 du 28 avril 2016 donnant délégation de signature à M. Michel MARQUER, sous-préfet de Cherbourg ;

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation d'un sous-préfet chargé de la suppléance du sous-préfet de Cherbourg ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

Art. 1 : Mme Cécile DINDAR, secrétaire générale, est désignée pour assurer la suppléance de M. Michel MARQUER, sous-préfet de Cherbourg, du 21 au 27 décembre 2016 inclus.

Art. 2 : La secrétaire générale de la préfecture, le sous-préfet suppléant et le secrétaire général de la sous-préfecture de Cherbourg sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé : le préfet : Jacques WITKOWSKI



DIVERS

Préfecture de Zone de Défense et de Sécurité Ouest

Arrêté n° 16-189 du 22 novembre 2016 portant approbation du référentiel zonal d'emploi d'un point de regroupement des victimes en cas d'événement nucléaire, radiologique, biologique, chimique et par explosifs

Art. 1 : Le référentiel zonal d'emploi d'un point de regroupement des victimes en cas d'événement nucléaire, radiologique, biologique, chimique et par explosifs, annexé au présent arrêté, est approuvé.

L'annexe est consultable à la préfecture de zone de défense et de sécurité ouest

Signé : préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest : Christophe MIRMAND



Arrêté n° 16-188 du 2 décembre 2016 portant approbation de l'ordre zonal d'opération permanent – coordination des moyens des services d'incendie et de secours en réponse post-attentat ou accident technologique de la zone de défense et de sécurité Ouest

Art. 1 : L'ordre zonal d'opération permanent - coordination des moyens des services d'incendie et de secours en réponse post-attentat ou accident technologique de la zone de défense et de sécurité Ouest est approuvé.

Signé : préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest : Christophe MIRMAND

